



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville.

Conformément aux articles 323 et 325 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 et à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, **le mercredi 22 juillet 2026, à 18 h 00**.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^E JOUR DE JUILLET 2026

La directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie